QBD 2 -GNST 06S/06X Y04-5 P-2666.06.01 du 29/09/09

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, MAN Camions & Bus S.A. représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MUNCHEN (Allemagne) constructeur, certifie :

QUE LE VEHICULE PRET A L'EMPLOI :

(2) Dénomination :
(D1) Marque : ..... MAN
(D2) Type : (GNST)
Variante : (06S – 06X)
Versions : Cabine : (M – L – LX – XL – XM – XX)
Empattements : (1 – 2)
Moteurs : (AS – BS– CS – DS – AV – BV – CV – DV) GNST06SM2DS
(D3) Dénomination commerciale : (TGS – TGX) ..... TGS
(E) (3) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type : WMA06SZZ9AM553853
(F1) Masse en charge maxi techniquement admissible (kg) : (18000 – 19000) 19000
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (18000 – 19000) 19000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : (40000 – 44000) 44000
(G) Masse en service (G1+75) (kg) (3) 7165
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) (3) 7090
(J) Catégorie nationale : N3G
(J1) Genre national : ..... TRR
(J3) Carrosserie : ..... PR.SREM
(K) Numéro de la réception par type : P-2666.06.01
(P1) Cylindrée (cm3) : 10 518
(P2) Puissance nette maximale (kW) : (235 – 265 – 294 – 324 – 235 – 265 – 294 – 324) 324
(P3) Source d'énergie : ..... G.O
(P6) Puissance administrative (CV) : 28
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : (2, sur demande : 3 ou 6) 2
(U1) Niveau sonore à l'arrêt dB(A) : 89
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1425
(V7)
(V9) Classe environnementale : moteurs AS-BS-CS-DS (0555*0651G) AV-BV-CV-DV (0555*0651K) 0555*0651G

est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel.
Cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires, lorsqu'ils transportent des objets indivisibles
Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'article R433-1 du Code de la Route dans les conditions ci-après pour les couples 19000/40000 et 19000/44000
Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat : ..... néant
Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat : (50000 – 52000 – 60000) 60000

sort de nos usines le :
pour être livré à :

FAIT A EVRY, LE 06/05/2010

MAN Camions & Bus SAS
12, avenue du Bois de l'Epine
CP 8005 COURCOURONNES
91008 EVRY Cedex
Tél. 01 69 47 16 00 - Fax 01 60 78 75 34

A. de Protopopoff

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès verbal de réception par type.
Rappel : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R312-25, R314-1 à R317-7 R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.